



CERTIFICAT BENOR n°

24/119/278



délivré sur base des dispositions du Règlement d'Application pour la
certification BENOR des mortiers de maçonnerie et de jointoyage TRA 651
à la société

Diamur nv

Zwarte weg 47, Kade 367 - 2030 Antwerpen

pour le type de mortier

Mortiers Secs

avec désignation suivante

M10 volgens/selon NBN EN 998-2:2016 - DIAMUR 265N

fabriqué dans son unité de production

DIAMUR

Zwarte weg 47, Kade 367 - 2030 Antwerpen

en conformité avec les

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PTV 651

Par la délivrance de ce certificat, BE-CERT déclare que, sur base d'un contrôle externe régulier de l'autocontrôle industriel et au moyen d'essais de contrôle dans un laboratoire externe, une confiance suffisante peut être accordée aux mesures prises par le détenteur du certificat pour garantir la conformité avec les prescriptions techniques.

La fiche-BENOR avec la description précise des caractéristiques du mortier est disponible auprès du producteur.

Sur base de la délivrance et du maintien de ce certificat, BE-CERT octroie au détenteur du certificat le droit d'usage de la marque BENOR. La preuve de la livraison d'un produit sous la marque BENOR est fournie par une identification appropriée sur le bon de livraison et, le cas échéant, sur l'emballage. L'usage de la marque BENOR ne décharge pas le détenteur du certificat de ses responsabilités relatives au produit livré.

Ce certificat est valable jusqu'au 31/01/2025. La validité de ce certificat peut-être vérifiée sur le site internet <https://extranet.be-cert.be>.

Délivré à Bruxelles le 24/01/2024

ir. C. Ladang
Directeur

La marque BENOR est une marque collective déposée, propriété du Bureau de Normalisation (NBN). La certification BENOR est un système volontaire élaboré sur base d'un consensus entre parties intéressées.

asbl **BE-CERT** vzw - Av. Jules Bordetlaan, 11 - Bruxelles B-1140 Brussel - T: +32 (0)2 234 67 60 - certifmortar@be-cert.be - www.be-cert.be
TVA/BTW: BE 0537.294.282 - RPM Bruxelles/RPR Brussel - CBC: BE13 7320 3136 8639 - BIC: CREGBEBB